

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 22 février 1904, M. Louis-Thomas Tomps, Directeur de la Sûreté publique, est nommé Membre du Comité d'Hygiène publique et de Salubrité, en remplacement de M. Alexandre-Louis-Napoléon Delalonde, décedé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Général Faure, adjoint au Gouverneur de Nice, accompagné de son officier d'ordonnance, a déjeuné, jeudi dernier, au Palais.

On a définitivement arrêté les divers points du programme de la grande fête de charité qui aura lieu le samedi 19 mars, au Casino de Monte Carlo, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert et avec le généreux concours de la Société des Bains de Mer, au bénéfice de la caisse de secours du Comité italien de bienfaisance.

Cette fête comprendra d'abord une soirée théâtrale de gala où sera donnée la première représentation de *l'Elisire d'amore*, de Donizetti, chanté par M^{lle} Paccini, MM. Caruso, Soulacroix, Arimondi et Giordani. Le spectacle sera complété par *Femina Land*, un nouveau ballet en un acte de M. André Bloch.

La représentation sera suivie d'une brillante kermesse et d'un bal avec tombola dont le principal lot, d'une valeur de 5.000 francs (remboursable en espèces au gré de l'heureux gagnant), sera soit une voiture automobile, soit une riche parure en brillants fournie par la maison Goudstikker. D'autres lots importants ajouteront à l'attrait de cette somptueuse tombola.

Les dons en argent suivants ont déjà été envoyés, à l'occasion de cette fête, au Comité italien de bienfaisance.

S. Exc. le Gouverneur Général..... 100 fr.

M. le comte de Maleville..... 50 fr.

M. le Gouverneur met, en outre, gracieusement, sa loge à la disposition des organisateurs de la fête de charité.

Avant l'inauguration de l'International Sporting Club de Monte Carlo les nouveaux salons ont été ouverts, dimanche soir, à quelques privilégiés, par une fort artistique soirée musicale à laquelle avaient été invités avec leurs familles les principales notabilités de la Principauté et les hôtes fidèles de ce pays. On a vivement admiré l'architecture et les aménagements intérieurs du nouvel édifice, ainsi que le luxe de bon goût des peintures et de l'ameublement. La grande salle des fêtes, au premier étage, en sa tonalité grise de diverses nuances, a produit le meilleur effet et a valu des compliments mérités à M. Henri

Schmit, l'habile architecte de la Société des Bains de Mer.

Un concert vocal et instrumental, dont les divers numéros du programme ont été également très applaudis, a permis d'apprécier successivement le talent de M. Wagemans, violon-solo de l'orchestre de Monte Carlo; de M^{lle} Gemma Bos-solasco, la gracieuse jeune pianiste monégasque; de M. Aumonier, dont on connaît la belle voix de basse chantante; de M^{mes} Milta, Hildur Fjord, Lucas et Blot, excellentes chanteuses d'opéra, qui rivalisèrent de grâce et de virtuosité.

A l'issue du concert, les invités se répandirent dans les divers salons du rez-de-chaussée dont la visite les enchantait et où leur fut servi un magnifique lunch. Avec le confortable élégant de son installation, le Sporting International Club sera désormais un centre mondain des plus recherchés et digne en tous points de l'élite parisienne et étrangère de nos hivernants.

Les grands matches internationaux ont, comme chaque année, commencé sur les courts merveilleusement aménagés du Lawn-Tennis de Monte Carlo. Un public nombreux, comprenant les noms les plus aristocratiques du littoral, y fréquente assidûment et applaudit chaque jour aux beaux coups de raquette des plus célèbres joueurs de tennis du monde entier. Il faut savoir gré à M. Voigt, le très compétent organisateur de ces attrayantes séances sportives, de la façon parfaite dont il s'acquitte de la tâche qui lui est confiée.

Sous la direction dévouée de M. Arnous de Rivière, le Congrès international d'Echecs de Monte Carlo continue le cours de ses séances que suivent avec un intérêt passionné tous les amateurs de ce noble jeu. Les résultats quotidiens en sont télégraphiés chaque soir par des correspondants spéciaux et enregistrés par un grand nombre de journaux importants du globe.

Voici, à la date d'aujourd'hui, quelle est la situation des champions qui se disputent le prix des parties engagées sur le Gambit Rice :

M. Von Scheve, 4 points et demi; M. Marco, 4 points; M. Marshall, 4 points; M. Miesses, 3 points et demi; M. Swiderski, 3 points; M. Fleischmann, 2 points.

Au Palais des Beaux-Arts, les matinées théâtrales attirent toujours beaucoup de monde, et parmi celles qui obtinrent le plus de succès, il faut particulièrement noter les deux matinées de vendredi et de samedi dernier. On y représenta une charmante pantomime, jouée à la perfection par M. Séverin et M^{lle} Léa Dorville, puis une fantaisie en un acte de M. Michel Carré (musique de M. G. Pierné) où triomphèrent M. Barral, le joyeux et fin comique de la Comédie française, son digne camarade M. Tavernier, et un essaim de jolies danseuses du corps de ballet si bien dirigé par M^{me} Gedda.

Le quinzième Concert Classique prit, jeudi dernier, les proportions d'une véritable solennité artistique due à la présence de l'illustre compositeur M. Camille Saint-Saëns, aux œuvres duquel était consacrée toute la seconde partie du programme. Il faut ajouter aussi que l'éclat de cette mémorable audition fut singulièrement rehaussé par le concours d'un des plus merveilleux virtuoses de ce temps, le violoniste Eugène Ysaye, qui enthousiasma le public par la pureté exquise de son jeu classique.

Le *Concerto en si mineur* de M. Saint-Saëns fut interprété par M. Ysaye et par l'orchestre de M. Léon Jehin avec une incomparable maestria, et le final en fut accueilli par une tempête de bravos.

Tous les morceaux de la séance furent d'ailleurs longuement acclamés, et l'illustre compositeur, qui nous a donné la primeur de son *Hélène*, se souviendra de la grandiose ovation qui lui fut faite à ce concert classique par la foule des admirateurs qu'il compte en ce pays.

Très intéressant aussi, le concert moderne donné, dimanche après-midi, avec le concours d'un jeune pianiste de valeur, M. de Lausnay.

Dans ses audiences des 23, 25 et 26 février dernier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglant la circulation des voitures automobiles :

Duc de Manchester et Montague, Guillaume, né le 3 mars 1877 à Londres, de passage à Monaco, 100 francs d'amende.

Pour délits divers :

Charbonnier Auguste, né le 16 septembre 1871 à Moulins (Allier), garçon de café, demeurant à Nice, dix jours de prison pour mendicité;

Vallot Louis-Joseph, né le 18 octobre 1850 à Saint-Seine (Côte-d'Or), chapelier, sans domicile fixe, six jours de prison (même délit);

Baudoin Honoré, né le 18 septembre 1845 à Nice (Alpes-Maritimes), journalier, sans domicile fixe, vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Redaud Henri, né le 18 octobre 1880 à Paris, journalier, sans domicile fixe, six jours prison et 16 francs d'amende (même délit);

Guidotti Elvire-Béatrice-Marie, née le 7 février 1877 à Reggio-Emilia (Italie), couturière, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende pour adultère;

Graneri Silvio, né le 4 juillet 1877 à Oneglia (Italie), ouvrier vermicelier, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende pour complicité d'adultère.

Jeudi 3 mars 1904, à 2 heures et demie

16^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. Léon JEHIN

- Ruy Blas, ouverture..... Mendelssohn.
- Symphonie en ut mineur (n° 6)..... Glazounow.
- Thémis, ouverture symphonique..... Nicolo Celega.
(Demandée).
- Siegfried Idyll..... Wagner.
- L'Apprenti Sorcier, scherzo..... Dukas.
- Marche Joyeuse..... Chabrier.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, 30 tireurs ont pris part au *Prix de l'Hôtel Métropole*; il a été gagné par MM. Marconcini (25 m.), Asplen (21 m. 1/2) et Ker (22 m. 1/2), 13 sur 13.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le comte Zichy, Paccard, Roberts, Alex.

45 tireurs ont pris part, mercredi, au *Prix de Roquebrune* (27 mètres); il a été gagné par MM. le baron de Montpellier, Avril et chevalier d'Ydewalle, 11 sur 11.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le baron de Montpellier, Alex, de Gillès.

Jeudi, 30 tireurs ont pris part au *Prix du Ciro's Bar*; il a été gagné par M. Hans Marsch (25 m.), 9 sur 9; deuxièmes, MM. Ivanisky (26 m.), Roch (25 m.), Erskine (20 m.), 8 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Hawker, Haydon, Roberts.

Le O'Brien a réuni, vendredi, 55 tireurs; il a été gagné par MM. Marconcini (25 m.) et R. Gourgaud (20 m. 1/2), 11 sur 11; troisième, M. Alex (23 m. 1/2), 11 sur 12.

La poule suivante a été gagnée par MM. Maran, comte Keglewitz (jeune), Ivanisky, Castadère, Haydon, comte O'Brien, comte de Robiano.

Samedi, 32 tireurs ont pris part au *Challenge-Cup* (3^e épreuve), 27 mètres; il a été gagné par M. C. Robinson, 16 sur 16.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Haydon, Ker, comte de Robiano, Galletti, chevalier d'Ydewalle, Moncorgé.

Vendredi 4 mars. — *Prix du Mont-Agel* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 7 mars. — *Prix de la Condamine* (handicap), 1,000 francs.

Mercredi 9 mars. — *Prix de Menton*, 1,000 francs.

EXTRAIT

de la délibération du Comité des Travaux publics du 21 décembre 1903

APPROUVÉE PAR S. A. S. LE PRINCE

Sont annulées et remplacées par celles ci-après, les conditions de reculement et de hauteurs imposées par la délibération approuvée du Comité des Travaux publics du 8 mai 1899 :

1^o Les façades des maisons à construire en bordure de la nouvelle route de l'Observatoire seront tenues à 3 mètres, au moins, en arrière des 8 mètres francs de largeur de ladite route.

2^o Le reculement de 2 mètres des propriétés voisines, prescrit par les délibérations des 7 avril 1883, 12 et 27 avril 1889, reste applicable aux constructions à établir sur tous les terrains non bâtis entre ladite route et le boulevard de l'Ouest, ainsi qu'à celles à bâtir sur les terrains compris, à l'amont, entre cette même route et la limite frontière.

3^o La hauteur des maisons à construire en bordure de première ligne de la route, et dont le rez-de-chaussée sera établi au niveau du trottoir, ne devra pas dépasser celle de 14 mètres 60, mesurée du niveau de l'axe de la chaussée, pris au droit, de l'axe de la maison, à celui du nez de la corniche formant gouttière.

4^o La hauteur des maisons à construire sur terrasse, c'est-à-dire pour celles dont le rez-de-chaussée ne sera pas établi au niveau même du trottoir, sera mesurée à partir du niveau de la terrasse dont la hauteur sera déterminée comme pour celles des maisons à construire en deuxième et troisième ligne.

5^o La hauteur de la terrasse devant supporter les maisons en bordure de la route, ou en arrière de cette première ligne, sera déterminée par un point pris au niveau du terrain naturel, à l'intersection des deux axes de la maison à construire.

6^o Les murs de soutènement des terrasses seront couronnés d'une balustrade en poterie du type en vigueur dans la Principauté.

Le fruit du parement dudit mur sera uniformément de 1/5 de sa hauteur.

7^o Quand les maisons seront recouvertes par une terrasse formant toiture, ces constructions seront couronnées d'une balustrade formant parapet, dont la hauteur ne sera pas supérieure à 1 mètre 10 au-dessus du nez de

la corniche, de façon à ne pas dépasser la hauteur totale de 45 mètres 70, entre la chaussée et la partie supérieure du parapet.

8^o Quand la maison sera recouverte par une toiture ordinaire, la hauteur du faitage, mesurée au-dessus du nez de la corniche, déterminée comme à l'article 3, ne devra pas dépasser celle donnée par la pente de la toiture, réduite au maximum de 0 m. 40 par mètre.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

sous le haut patronage de

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

LES CONTES D'HOFFMANN, opéra en 3 actes et 5 tableaux, paroles de Jules BARBIER, musique d'OFFENBACH (nouvelle version). — Distribution : Hoffmann, M. Salignac; Coppélius, Dapertutto, le Docteur Miracle, M. Renaud; Spalanzani, Crespel, M. Chalmin; Cochenille, Pitichinaccio, Frantz, M. Stuart; Schlemil, M. Baer; Nathanaël, M. Girerd; Olympia, Giulietta, Antonia, M^{me} Landouzy; Lucrezia, le Fantôme de la Mer, M^{me} Deschamps-Jehin; Niklausse, M^{lle} Marie Girard; Fulbia, M^{lle} Lecœur; Maître Luther, M. Cruppeninck; Hermann, M. Armand; Vilhelm, M. Landelle.

Ballet : M^{lles} Zambelli et Salle et le corps de ballet sous la direction de M^{me} Adelina Gedda.

L'orchestre sous la direction de M. Léon JEHIN.

Soirée attendue par tous les admirateurs — et ils sont nombreux — d'une musique qui ne cessera jamais de faire la joie des foules, comme elle ne fut et ne sera jamais imitée avec le même succès. Pour en écrire de semblable, il faut être Offenbach.

La nouvelle version des *Contes d'Hoffmann*, due à l'activité de M. Raoul Gunsbourg, vient donc d'être donnée on ne peut plus heureusement. Le théâtre de Monte Carlo est, d'ailleurs, coutumier du fait : on n'oubliera pas cette adaptation, comme on n'a pas oublié celle de la *Damnation de Faust*, qui compte parmi les plus belles victoires théâtrales.

Et pour ce qui est des fastes de la mise en scène, les opéras *Pyrame et Thysbé*, *Samson et Dalila*, *Hélène*... n'ont-ils pas été montés avec le même luxe et les mêmes soins d'art?

Mais on doit tout d'abord féliciter la direction de notre scène lyrique d'avoir voulu continuer ces louables traditions, en nous faisant réentendre l'œuvre si profondément intéressante de l'illustre auteur de tant de partitions adorables, devenues de plus en plus populaires.

Les *Contes d'Hoffmann*, dont la création, à l'Opéra Comique, date du 10 février 1881, et où l'on sent revivre le cœur d'un grand compositeur, ne souffre pas une exécution médiocre.

Celle de samedi dernier a été de toute perfection.

Cette partition, toute frissonnante de jeunesse, toute palpitante d'amour, débordante de mélodies exquises, d'un charme infini et d'une intense vie théâtrale, a été mise en relief par un orchestre supérieur.

La musique des *Contes d'Hoffmann* brille surtout par la clarté, l'abondance des idées mélodiques et par une instrumentation absolument originale, où l'on trouve, à chaque instant, des sonorités délicieuses. Elle contient nombre de choses admirables. Les pages les plus remarquées ont été le *Prologue*, magistralement traité; la chanson des étudiants, d'une vie exceptionnelle, au premier acte; le duo du troisième acte : *c'est une chanson d'amour — qui s'envole — triste ou folle — tour à tour*; la barcarolle vénitienne, à laquelle le musicien a su donner une expression des plus poétiques, embaumée de jeunesse et de passion; puis le *chant bachique* d'Hoffmann, au deuxième acte, le duo de Giulietta et Hoffmann, l'air de Dapertutto et le septuor.

Le spectacle nous plaît en outre par sa variété.

N'y avait-il pas là, en effet, de quoi satisfaire tous les goûts?

Dans la pièce, comme dans la musique, il y avait de la gaieté et du pathétique. Il y avait, en plus, une pléiade d'interprètes de tout premier ordre.

C'était l'excellent ténor Salignac qui a mis au service du rôle d'Hoffmann sa belle voix et son talent

de comédien hors ligne, en incarnant ce personnage romantique, doublé d'un héros d'aventures amoureuses des plus accomplis.

C'était M. Renaud qui, dans le triple personnage fantastique de Coppélius, de Dapertutto et du Docteur Miracle, a fait apprécier une fois de plus les qualités transcendantes de l'artiste impeccable dont nous avons, ici, après chacune de ses créations, répété les échos de gloire.

C'était M^{me} Lise Landouzy, fort applaudie dans la triple héroïne Olympia-Giulietta-Antonia, où elle a fait valoir son jeu dramatique admirable et sa délicieuse voix.

C'était M^{me} Deschamps-Jehin, au jeu plein d'autorité, qui nous a tenu sous le charme pendant qu'elle chantait la mélodie et le trio du Fantôme de la mer.

C'était M^{lle} Mary-Girard qui se faisait admirer, en donnant au joli rôle travesti de Niklausse une allure d'espièglerie admirable.

Nous devons aussi distribuer des éloges sans restrictions à MM. Chalmin, Stuart et Baer, qui comptaient à souhait cette distribution d'élite.

Dans le divertissement du premier acte, réglé par M^{me} Adelina Gedda, on a vivement applaudi la délicieuse étoile, M^{lle} Adelina Zambelli, M^{lle} Salle et tout le corps de ballet.

Mise en scène très luxueuse. Il y a des décors de toute beauté signés Visconti, et de riches costumes.

Il ne faut pas oublier l'heureuse tentative de décors lumineux, par projection, de M. Eugène Frey, qui nous a permis d'admirer le *Canal grande* de Venise sous un aspect très réel et très poétique.

Fernand PLATY.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

Evolution and Adaptation, par M. Th. H. MORGAN. — Un vol. grand in-8° de 470 pages; New-York et Londres, Macmillan et C^o, 1903.

Que l'adaptation existe dans le règne animal et dans le règne végétal, la chose ne peut se discuter. Elle est évidente : Il y a corrélation certaine entre l'organisme et son milieu. Voilà un fait. Ce fait aussitôt suggère une question. Comment cette adaptation s'est établie; comment cette relation s'est-elle formée? Est-elle due à quelque propriété inhérente à la matière vivante même? Ou bien à quelque action extrinsèque? Telle est la question que se pose M. H. Th. Morgan, et c'est à y répondre qu'il consacre les pages que nous avons sous les yeux. Inutile de dire que sur bien des points encore la réponse reste vague. Ce qui n'est pas vague, toutefois, c'est l'opinion de l'auteur à l'égard de la sélection naturelle. A ses yeux, elle n'existe plus, au moins en tant qu'agent effectif dans le processus de l'évolution : M. Morgan est évidemment dans le courant d'idées qui commence à dominer parmi les biologistes. Essayons de donner un aperçu général de son œuvre.

Les adaptations existent, dit-il, c'est certain. Et il donne de nombreux exemples, en trouvant jusque dans les trophismes et les instincts. Mais la cause de celles-ci reste inconnue; ou, du moins, l'auteur ne trouve pas le moyen d'expliquer la cause d'une seule variation utile. Pourtant les variations utiles se présentent, de temps à autre. Mais est-il bien utile de chercher l'utilité des variations? Est-on bien sûr de la découvrir là où elle existe? Et ne peut-elle pas se dissimuler? Ne vaut-il pas mieux examiner les variations en elles-mêmes, sans s'occuper de chercher si elles sont utiles, ou non? Ceci, on peut l'accorder.

D'autre part, la théorie de l'évolution a pour elle de grandes probabilités. Mais comment l'évolution s'est-elle faite? Il suffit de voir où l'on en est à l'égard de la phylogénie de n'importe quel groupe pour constater que l'accord est faible et que les liens sont bien incertains. Admettons toutefois qu'il semble très vraisemblable que tel groupe doit avoir tel ancêtre commun. Cela nous paraît plus plausible, il est vrai, avec les idées régnantes. Mais l'hypothèse n'est plus nécessaire, ni même utile, si l'on admet la variation discontinue. Pourtant conservons l'idée de l'évolution comme étant celle qui explique le mieux les faits : le problème subsiste : le double pro-

blème de l'origine des espèces et de la signification de l'adaptation. M. Morgan tient à conserver séparés ces deux problèmes, et à ne pas les fusionner, comme le font les Darwiniens. Il faut distinguer le fait de l'adaptation au milieu de l'origine de l'adaptation ; car, dit M. Morgan, il n'est guère probable que des espèces nouvelles se produisent par réponse adaptative au milieu ; et, d'autre part, rien ne prouve que la variation de cause interne ne produise que des adaptations. Autrement dit, une espèce ne naît pas d'une autre parce qu'elle est mieux adaptée. Ce qui revient à ceci, que la sélection ne peut expliquer l'origine d'une nouvelle espèce, et que l'adaptation ne peut être considérée comme une mesure de l'espèce.

Alors, plus de sélection ? dame, pas beaucoup. Tout ce qu'en laisse M. Morgan, c'est ceci : qu'évidemment seuls peuvent survivre les organismes qui peuvent trouver un coin dans la nature auquel ils sont adaptés. Ce qui semble un truisme. Mais c'est assez, dit M. Morgan, pour s'expliquer le fait que les organismes sont adaptés, en gros.

On le voit, c'est tout autre chose que l'opinion Darwinienne. D'après cette dernière, chaque espèce sort d'une espèce antérieure, graduellement, grâce à quelque avantage possédé par l'espèce fille sur l'espèce mère. M. Morgan, lui, considère que la nouvelle se forme, en règle générale tout à fait indépendamment de sa valeur adaptative à l'égard de l'espèce mère. Elle survit si elle trouve une place dans la nature à laquelle elle est bien adaptée ; sinon, elle périt, ou reste précaire. La survivance montre quelles espèces sont adaptées : mais ce n'est pas par la survivance que ces espèces adaptées sont produites. Il ne reste donc pas grand chose de la sélection naturelle, en tant qu'origine des variations. Pas grand chose non plus du principe lamarkien, si discutable de l'hérédité des caractères acquis. Par contre, les mutations de M. de Vries sont acceptées, et il en est tenu grand compte. Au total : M. Morgan n'admet pas que les êtres se modifient pour devenir mieux adaptés, comme le veut la doctrine darwinienne. Car il en existe dont l'adaptation est très médiocre, preuve que la lutte pour l'existence n'est pas aussi dure qu'on l'a dit. Il en existe dont la perfection dans l'adaptation dépasse les nécessités : et dès lors l'utilité n'est plus la mesure du monde organique. Ceci nous permet de comprendre bon nombre de particularités des formes animales ; bon nombre de caractères d'espèces qui sont, les unes au-dessous, les autres au-dessus du niveau qu'exige la survivance du plus apte. L'utilité n'a rien à voir avec la variation. Celle-ci consiste en mutations, en changements définis qui font soudain leur apparition. Les individus qui les présentent se trouvent par ces mutations moins bien adaptés ? Ils périssent. Mieux ? Ils survivent. Ni mieux ni plus mal ? Ils survivent moins bien pour le milieu que voici, mais mieux pour le milieu légèrement différent d'à côté. Ils périssent ici, et sont prospères là. La sélection ne joue dans tout cela aucun rôle : la nature produit au hasard, ce qui se trouve convenir survit ; ce qui ne convient pas, périt. La survivance et la pierre de touche suprême.

Telle est la vue générale de M. Th. Morgan, appuyée sur beaucoup de faits, et exposée avec le talent du distingué biologiste américain. Au fond, c'est celle de bon nombre de biologistes contemporains, M. M. Morgan l'a exposée avec une netteté et une franchise toutes particulières.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 21 au 28 Février 1904

GÈNES, vap. <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
— yacht à vap. <i>Velleda</i> , fr., c. Cadiou,	sur lest.
CANNES, y. à voile <i>Why Not</i> , fr., c. Warrick,	—
MARSEILLE, chaland <i>Minerat</i> , fr., c. Appietto,	houille.
CANNES, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	sable.
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
SANTO STEFANO, cutter <i>Pasquina Madre</i> , ital., c. Loffredo,	charb.
GÈNES, brick-goëlette <i>Angela Madre</i> , it., c. Toso Giuseppe,	houil.

Départs du 21 au 28 Février 1904

GÈNES, vapeur <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
A LA MER, y. à vap. <i>Velleda</i> , fr., c. Cadiou,	sur lest.
— y. à voile <i>Why Not</i> , fr., c. Warrick,	—
CANDIE, brick-goëlette <i>Vincenzo</i> , ital., c. Vassallo	—
CANNES, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
ANTIBES brick-goëlette <i>Angela Madre</i> , ital., c. Toso,	—

GRAND HOTEL DE LONDRES

A MONTE CARLO

Société Anonyme Monégasque

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, à Monte Carlo, sont informés que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 janvier dernier n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions représentées.

Conformément à l'article 37 des statuts, les actionnaires sont convoqués à une deuxième réunion qui aura lieu le **Vendredi 4 Mars, à 10 heures et demie du matin**, au siège social, pour statuer sur les difficultés ayant surgi entre le Conseil d'Administration et le Directeur.

Les actions devront être déposées au siège social au moins trois jours francs avant l'assemblée. Un Administrateur recevra les titres chaque jour non férié, de 9 heures et demie à 11 heures du matin, au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat,
Villa de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le mardi 22 mars prochain (1904), à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une **Maison**, située à Monaco, circonscription de la Condamine, quartier des Révoires, tenant du côté nord à un terrain appartenant à la partie saisie, du côté Est à la propriété Marescalchi, du côté sud à la propriété de Madame Veuve ROUDERON, et du côté ouest à la propriété du sieur Félix SCOTTO.

Cette maison est élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec terrasse sur le devant, au midi. La façade, au midi, est percée de deux portes-fenêtres et de trois fenêtres au rez-de-chaussée et de cinq fenêtres à chacun des étages. La façade ouest est percée de trois petites fenêtres. La façade Est est percée de quatre ouvertures. La façade nord est percée de cinq ouvertures par étage ; les cinq du rez-de-chaussée ne sont pas encore complètement terminées.

L'immeuble est clôturé au midi et à l'est par un mur en maçonnerie.

Observation étant faite que l'intérieur de la maison dont il s'agit n'est pas complètement achevé, et que quelques travaux restent à faire à l'extérieur, notamment à la façade nord.

Cet immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section B parties des numéros 416 et 417, pour une superficie de *trois cent soixante mètres carrés environ*.

Cette maison a été saisie : à la requête de M. Lucien BELLANDO DE CASTRO, Colonel d'Etat Major, Aide de Camp de S. A. S. Monseigneur le Prince de Monaco, Commandeur de l'ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'honneur, demeurant à Monaco, ayant pour avocat M^e Reymond, demeurant aussi à Monaco, rue de Millo, villa de Millo ;

Sur la dame Julie Angeline SCOTTO, veuve du sieur François Félix GRAEPE, propriétaire, demeurant à Monaco.

La dite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le poursuivant, de **10.000 francs** (outre les charges).

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le vingt-sept février mil neuf cent quatre

Enregistré à Monaco, le vingt-sept février mil neuf cent quatre ; f^o 109 v^o, c^e 5. — Reçu un franc.

(Signé) : CASSEREAU

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, successeur de M^e Louis VALENTIN, 2, rue du Tribunal.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi vingt-quatre mars mil neuf cent quatre, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. le Président dudit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession vacante du sieur Edmond GUILLOUT.

Qualité — Procédure

Cette vente aura lieu à la requête de M. Léonce CHABROL, docteur en droit, curateur aux successions vacantes près le Tribunal Civil de la Seine, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, rue Baudin, n^o 6, agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur Edmond GUILLOUT, en son vivant, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, rue de Lisbonne, n^o 53, décédé à Monaco, le dix-huit février mil neuf cent trois, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement déclarant la succession vacante, rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de la Seine, le dix-sept juillet mil neuf cent trois, enregistré et déclaré exécutoire dans la Principauté, par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, rendu sur requête, en la Chambre du Conseil, le premier décembre mil neuf cent trois.

Elle a été ordonnée par un autre jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, rendu sur requête, en date du douze février présent mois.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été dressé par M^e Eymine, notaire soussigné, le vingt-trois février courant, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le même jour.

Désignation des Biens à vendre

PREMIER LOT

Un immeuble, situé à Monaco, quartier du Ténac, comprenant une villa appelée *Villa Lucioles*, élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec terrain attenant dont une partie est grevée de servitudes, le tout porté au plan cadastral sous les n^{os} 257 P et 258 P de la Section E, d'une superficie approximative de mille mètres carrés, confinant dans son ensemble : au levant à M. Estienne et de tous autres côtés à une avenue privée, dite avenue Bella-Stella, donnant accès audit immeuble.

DEUXIÈME LOT

Un terrain à bâtir, situé à Monaco, quartier du Ténac, en façade sur la route de Monaco à Menton (continuation en territoire monégasque de la route Nationale française n^o 7 de Nice à Menton), d'une contenance de six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés quatre-vingt-deux décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 257 P de la Section E, confinant au nord-est à la Villa Bella-Stella, au sud-est à la dite route de Monaco à Menton, au nord-ouest à l'avenue Bella-Stella, et au sud-ouest au troisième lot ci-après.

TROISIÈME LOT

Un terrain à bâtir, situé à Monaco, quartier du Ténac, en façade sur la susdite route de Monaco à Menton, d'une superficie de six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés quatre-vingt-deux décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 257 P de la Section E, confinant au nord-est au deuxième lot, au sud-est à la dite route de Monaco à Menton, au nord-ouest à une avenue privée dite avenue Bella-Stella, et au sud-ouest à un chemin.

MISES A PRIX

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par le jugement ordonnant la vente, savoir :

Pour le premier lot, trente-cinq mille francs, ci... **35,000 frs.**

Pour le deuxième lot, trente-deux mille cinq cent francs, ci... **32,500 frs.**

Et pour le troisième lot, trente-deux mille cinq cents francs, ci... **32,500 frs.**

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire du poursuivant, à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent quatre.

Signé : Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco le vingt-cinq février mil neuf cent quatre, folio 108 v^o, c^e 6. — Reçu un franc.

Signé : L. CASSEREAU.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt et un février mil neuf cent quatre, monsieur Luiton-Ernest PASQUIER, confiseur, demeurant à Monaco, qui a élu domicile en l'étude dudit M^e EYMIN, a acquis de : 1^o madame Delphine DAFFIS, propriétaire, épouse judiciairement séparée de biens de monsieur Auguste ESCOFFIER, maître d'hôtel, avec qui elle demeure à Monaco ; 2^o monsieur Léopold COMTE, inspecteur au Casino de Monte Carlo, et madame Eugénie ALBRAND, son épouse, demeurant ensemble aussi à Monaco ; et 3^o monsieur Louis CHIRON, phar-

macien, et madame Marie-Marguerite VAISSIÈRE, son épouse, demeurant ensemble au Perreux (Seine), qui ont aussi élu domicile à l'étude de M^e Eymin,

Une parcelle de terrain d'une contenance approximative de deux cent quatre-vingt-dix mètres carrés soixante-trois décimètres carrés, prise dans une plus grande propriété sise partie sur le territoire de la Principauté de Monaco, quartier de Saint-Michel, y cadastré sous les numéros 140, 142, 145 et 146 de la section D, et partie sur le territoire de la commune de la Turbie.

La dite parcelle, détachée de la partie sise sur le territoire Monégasque, confine dans son ensemble, vers le nord, au surplus réservé par les vendeurs; à l'ouest, au même surplus réservé; au midi, à l'avenue inférieure, et à l'est, à une route appartenant aux vendeurs.

Moyennant, en sus des charges, un prix principal de vingt mille francs.

Une expédition transcrite de ce contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt trois février dernier.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur la parcelle de terrain, acquise par monsieur PASQUIER, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles auront à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchues de tous droits sur la dite parcelle.

A Monaco, le premier mars mil neuf cent quatre.

Dûment enregistré.

(Signé) : Alexandre EYMIN.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le premier février mil neuf cent quatre, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le onze du même mois, vol. 86, n° 8,

Mademoiselle Sophie-Félicité VERRIER VITOUX, rentière, sans profession, demeurant à Monaco, a vendu à madame Françoise-Félicie MOYSE, sans profession, veuve de monsieur Charles-Henri-Adrien HOUBEINE, demeurant depuis peu à Monaco et avant à Paris, faubourg Saint-Honoré,

Une villa dénommée *Villa Miramar*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée avec jardin attenant le tout, d'une superficie de douze cents mètres carrés environ, située à Monaco, section de la Condamine, rue Grimaldi, cadastrée n° 172, section B, confinant du nord à la voie ferrée, de l'ouest à M. Mareschal, du midi à la rue Grimaldi et à une avenue commune à la venderesse et à M. Marquet, et de l'est à M. Lefebvre.

Cette vente a été faite au prix de cent quinze mille francs, dont le contrat porte quittance.

Domicile a été élu par les parties en l'étude de M^e Carrière, notaire à Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 25 février 1904.

Dûment enregistré.

Pour extrait :
(Signé) : CARRIÈRE.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le neuf février mil neuf cent quatre, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-neuf du même mois, vol. 86, n° 100.

Monsieur Albert-Alexandre-Constant BLAISE, représentant de commerce, et madame Emilie-Charlotte-Blanche ALARNEL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Marseille, rue Saint-Savournin, 26, ont vendu à mademoiselle Sophie-Félicité VERRIER VITOUX, rentière, sans profession, demeurant à Monaco,

Un lot de terrain d'une superficie d'environ trois cents mètres carrés, situé à Monaco, quartier Moneghetti, boulevard de l'Ouest, cadastré n° 471 P, section B, confinant au nord à la propriété de monsieur Lazare Torelli, au midi à la rue des Moneghetti, de l'est aux vendeurs, et de l'ouest au boulevard de l'Ouest.

Cette vente a été faite au prix de vingt mille francs, dont cinq mille francs ont été payés comptant et quinze mille francs ont été stipulés payables le quinze avril mil neuf cent quatre, sans intérêts.

Domicile a été élu par les parties en l'étude de M^e Carrière, notaire à Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypo-

thèques légales, de requérir les inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 25 février 1904.

Dûment enregistré.

Pour extrait :
(Signé) : CARRIÈRE

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le douze février mil neuf cent quatre, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le treize du même mois, vol. 86, n° 9,

Monsieur Henri-Charles-Marie DELPIN, négociant, et madame Clémentine-Alphonsine MARTIN, sans profession, mariés, demeurant ensemble à Marseille, rue Thiers, 38, ont vendu à monsieur Gustave MONTIER, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Malakoff, 53,

Une propriété sise à Monte Carlo (Principauté de Monaco), boulevard des Moulins, lieu dit Larvotto, d'une superficie approximative de deux mille trois cent vingt-huit mètres treize décimètres carrés, cadastrée section E, n°s 176, 176 P, consistant en : 1° une villa dénommée "La Radiouse", autrefois villa Eden, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et deux étages, le premier étage formant le rez-de-chaussée sur le jardin du côté de la route de Menton; 2° jardin autour avec terrasse; 3° terrain en talus au midi dudit jardin.

La dite propriété confrontant, dans son ensemble, au nord le boulevard des Moulins, par un parapet surmonté de grilles avec portail en fer; à l'est à un passage dont elle est séparée par un mur appartenant aux vendeurs; à un passage donnant accès sur le boulevard des Moulins et auquel a droit la propriété vendue à madame veuve Medecin; à la propriété Mencarelli dont elle est séparée par un mur appartenant aux vendeurs, et à la suite par un treillage; au midi à un terrain appartenant à la Compagnie des chemins de fer P. L. M. dont elle est séparée par un treillage en bois; à l'ouest à la propriété Gabin dont elle est séparée, partie par un treillage en bois et partie par un mur appartenant aux vendeurs; et encore au nord et à l'ouest à la villa Belvédère appartenant à monsieur Joseph Marquet.

Cette vente a été faite au prix de cent trente mille francs, contrat en mains, dont le contrat porte quittance.

Domicile a été élu par les parties en l'étude de M^e Carrière, notaire à Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 25 février 1904.

Dûment enregistré.

Pour extrait :
(Signé) : CARRIÈRE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph GENZONI, négociant à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le 26 mars courant, à 2 h. et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le Syndic.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers reconnus du sieur Carlo RICCI, négociant à Monaco, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à l'assemblée qui aura lieu le 18 Mars courant, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de décider s'ils se réservent de délibérer sur un concordat, en cas d'acquittement du failli, de l'accusation de banqueroute frauduleuse qui s'instruit en ce moment contre lui; et si, en conséquence, il sera sursis à statuer jusqu'après l'issue des poursuites.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, 1^{er} mars 1904, le Tribunal Supérieur de Monaco a déclaré la demoiselle Adèle LIGOUR, marchande de lingerie et de dentelles, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. MARESCHAL, juge du siège, a été nommé commissaire de la dite faillite, et M. RAYBAUDI, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

MANUCURE

M^{me} M. Rosticher

Masseuse diplômée

de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage du D^r Paul Archambaud.

Passage Grana, MONTE CARLO

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés.



A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU - DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN

TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE,

PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS

RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.

CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS

SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.

PARAPLUIES. — ARTICLES DE

VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

APPICHAÛGE BÉRENGER MONACO

Imprimerie de Monaco — 1904